

Les déclarations d'embauche en Île-de-France progressent de 4,4 % en 2023. Après deux années de reprises en 2021 et 2022, les DPAE retrouvent leur tendance de long terme. Les contrats à durée indéterminée et ceux à durée déterminée de plus d'un mois marquent le pas alors que les contrats les plus précaires comme les CDD de moins d'un mois et l'intérim affichent des niveaux records.

Les embauches témoignent d'un retour à la normale sur le marché du travail

En 2023, 13,7 millions de déclarations d'embauche sont parvenues à l'Urssaf Île-de-France (+ 4,4 % sur un an) sous la forme de DPAE (Déclarations préalables à l'embauche), qui regroupent six formalités liées à l'embauche et ce, quel que soit le type de contrats établis (CDI, CDD et intérim). Contrairement à l'année 2022, l'année 2023 n'a pas été impactée par les conséquences de la crise sanitaire. L'année 2022 avait marqué le retour à des niveaux comparables à ceux d'avant crise sanitaire tandis que 2023 marque le retour à une tendance haussière de long terme.

L'évolution de cette année correspond à une hausse de 580 000 DPAE qui se décompose comme suit : + 434 000 pour les CDD de moins d'un mois, + 192 000 pour l'intérim, - 33 400 pour les CDI et enfin - 12 400 pour les CDD de plus d'un mois. Ces deux derniers types de contrat sont en repli : - 2,1 % pour le CDI et - 1,3 % pour les CDD de plus d'un mois. Cependant, ces baisses interviennent après l'atteinte record d'un nombre de contrats en 2022 et le niveau d'embauches en contrats longs de 2023 reste supérieur à celui d'avant crise. Le nombre d'embauches en CDI s'élève ainsi à 1,56 million en 2023, soit un niveau supérieur de 10,5 % par rapport à l'année 2019 (1,41 million).

Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France par type de contrats

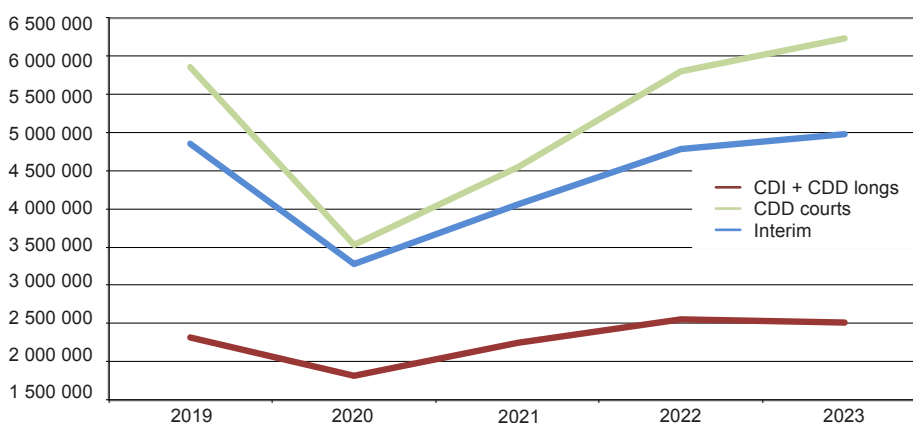
	Nbre de DPAE en 2023	Évolution 2023 / 2022	Évolution 2023 / 2019	Structure
Total des déclarations d'embauche	13 706 725	+ 4,4 %	+ 5,2 %	100,0 %
CDI	1 560 048	- 2,1 %	+ 10,5 %	11,4 %
CDD de plus d'un mois	946 965	- 1,3 %	+ 3,9 %	6,9 %
CDD de moins d'un mois	6 226 832	+ 7,5 %	+ 6,3 %	45,4 %
Intérim	4 972 880	+ 4,0 %	+ 2,5 %	36,3 %

Source : Urssaf

Les contrats précaires ont nécessité trois ans pour rebondir après l'effondrement constaté en 2020. Les CDD de moins d'un mois sont ainsi remontés sur un an de 7,5 %. Le niveau observé en 2023 est désormais supérieur à celui atteint en 2019 et dépasse pour la première fois les 6 millions de contrats. L'intérim, de son côté, progresse de 4,0 % sur un an.

Les évolutions observées en 2023 modifient la proportion de déclarations d'embauche de plus d'un mois (CDI et CDD longs) dans l'ensemble des DPAE : Ces contrats représentent désormais 18,3 % des embauches alors que ce ratio était de l'ordre de 20 % durant la crise sanitaire. Ainsi, les contrats précaires représentent toujours, de par leur nature, la très grande majorité des contrats conclus en 2023.

Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France en nombre



Source : Urssaf

La croissance des embauches a été corrélée à une progression de l'emploi

La diminution ou la hausse du nombre de DPAE n'est pas facilement corrélable avec les créations ou destructions nettes d'emplois. Des facteurs structurels, comme le nombre de personnes quittant le marché du travail ou le taux de rotation des personnels, peuvent entraîner des variations des embauches sans pour autant modifier le niveau d'emploi.

Ainsi, en 2020, la crise sanitaire a particulièrement touché les secteurs ayant recours à des contrats à la journée, en particulier dans l'événementiel, les études de marchés et les agences de publicité. Certains de ces secteurs ont pu connaître des baisses d'emploi durant les mois de confinement, notamment du fait d'embauches quasi-nulles. La reprise de l'emploi post-crise est allée de pair avec une hausse des DPAE dans ces secteurs.

Dans le reste du marché du travail, la baisse du volume des contrats longs en 2023 n'a pas provoqué de repli de l'emploi. En revanche, cette baisse peut s'expliquer par une diminution de la mobilité professionnelle externe due à l'attentisme des employeurs et des salariés face à un environnement économique incertain et morose.

Globalement, la forte hausse du nombre de DPAE a été concomitante d'une augmentation des effectifs franciliens pour l'année 2023. En effet, le secteur privé affiche une progression de 42 900 salariés à fin 2023 par rapport à fin 2022 et, parallèlement, près de 52 100 emplois ont été créés dans le secteur public. *

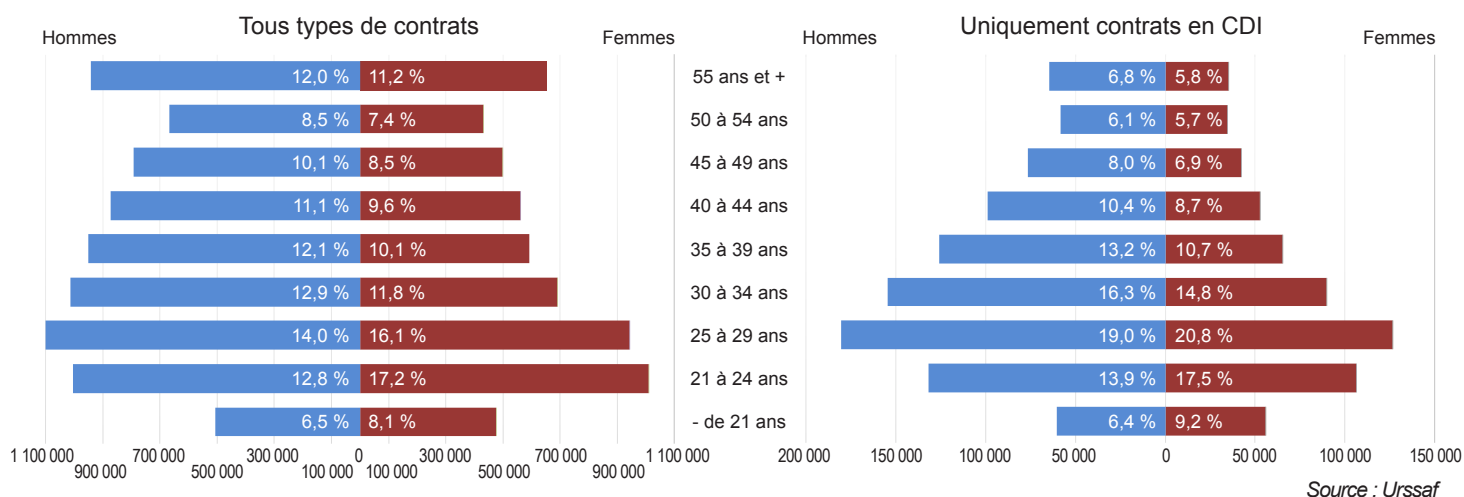
* Les chiffres sur l'emploi du dernier trimestre sont encore provisoires.

Évolution des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par secteur d'activité

NACE 38	Libellé	Total DPAE en CDI 2023	Évolution 2023 / 2022
BZ	Industries extractives	208	+ 7,2 %
CA	Industries agro-alimentaires	28 609	+ 1,4 %
CB	Habillement, textile et cuir	5 468	- 8,4 %
CC	Bois et papier	1 795	- 5,5 %
CE	Industrie chimique	4 162	- 2,7 %
CF	Industrie pharmaceutique	1 822	+ 0,9 %
CG	Industrie plastiques, produits non minéraux	2 076	- 1,0 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	3 811	+ 5,2 %
CI	Fabricat° produits informatiques, électroniques, optiques	5 166	+ 3,1 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	1 695	+ 6,9 %
CK	Fabricat° machines et équipements n.c.a.	2 084	- 2,2 %
CL	Fabrication de matériels de transport	7 297	+ 18,5 %
CM	Industrie du meuble; réparat° et installat° de machines	9 116	+ 5,4 %
DZ	Product°, distribut° d'électricité, de gaz	4 559	+ 13,1 %
EZ	Product° et distribut° d'eau, gestion des déchets	6 955	- 8,9 %
FZ	Construction	166 251	+ 2,4 %
GZ	Commerce; réparat° d'automobiles et de motos	220 299	- 2,8 %
HZ	Transports et entreposage	122 569	+ 1,2 %
IZ	Hébergement et restauration	264 109	- 0,1 %
JA	Edition et Audiovisuel	24 560	- 15,0 %
JB	Télécommunications	7 907	+ 7,1 %
JC	Activités informatiques	79 262	- 17,4 %
KZ	Activités financières et d'assurance	50 020	- 3,3 %
LZ	Activités immobilières	17 427	- 13,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	134 252	- 7,6 %
MB	Recherche et développement	5 452	- 8,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	24 263	- 8,9 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	165 814	+ 1,7 %
OZ	Administration publique	8 969	- 6,3 %
PZ	Education	20 563	- 6,2 %
QA	Activités pour la santé humaine	38 564	+ 7,8 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	61 501	+ 0,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	22 870	+ 5,0 %
SZ	Autres activités de services	39 891	+ 0,5 %
nd	Non déterminé	682	- 9,8 %
	Total secteurs d'activités	1 560 048	
	Industrie	84 823	+ 1,9 %
	Construction	166 251	+ 2,4 %
	Tertiaire	1 308 974	- 2,9 %

Source : Urssaf

Répartition des déclarations d'embauche en 2023 par sexe et âge



Les hausses sont différenciées selon les secteurs

La grande majorité des secteurs affiche des évolutions positives de leur nombre de DPAE sur un an. Les trois secteurs où la hausse est la plus importante parmi les grands utilisateurs sont les activités pour la santé humaine (+ 13,0 %), l'hébergement et la restauration (+ 10,2 %) et les autres activités scientifiques et techniques (+ 8,6 %). A contrario, moins d'embauches ont eu lieu dans les activités informatiques (- 13,7 %), les activités de conseil (- 7,4 %) et le commerce (- 4,2 %).

Quelques rebonds notables sont à signaler dans l'industrie : la fabrication de matériels de transport (+ 10,8 %) et la production, distribution d'électricité, de gaz (+ 9,2 %).

Les niveaux d'embauches en CDI en recul dans la majorité des secteurs

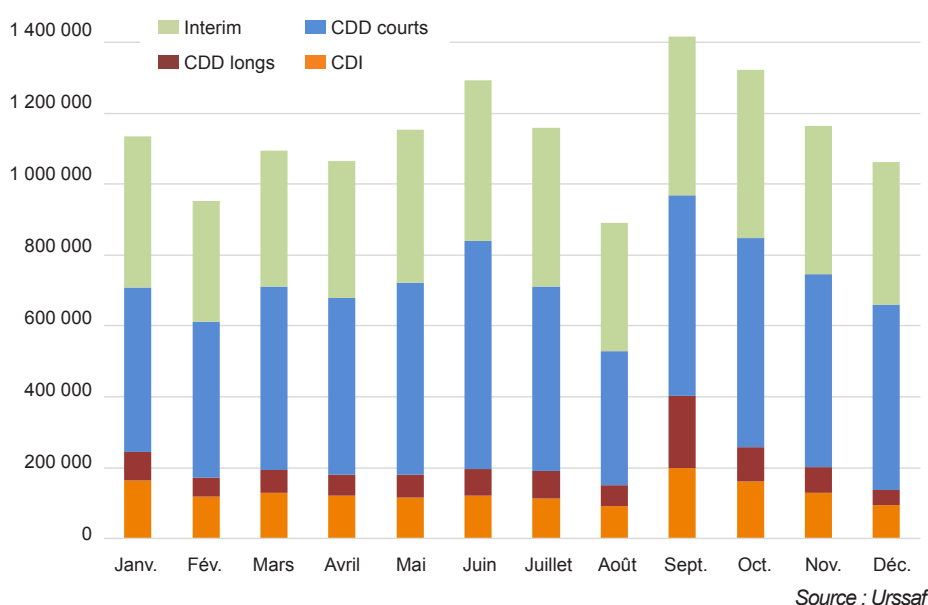
La grande majorité des secteurs voit son nombre de DPAE en CDI diminuer. Les baisses les plus notables parmi les grands utilisateurs sont dans les activités informatiques (- 17,4 %), les activités de conseil (- 7,6 % sur un an) et le commerce (- 2,8 %). L'hébergement et la restauration conserve sa place de secteur le plus pourvoyeur d'embauches en CDI malgré un repli de 0,1 %. À l'inverse, la construction (+ 2,4 %), les activités de soutien (+ 1,7 %) et le transport (+ 1,2 %) ont plus embauché en CDI qu'en 2022.

Les embauches féminines progressent

La nouvelle augmentation des DPAE n'a pas modifié significativement la répartition des embauches selon le genre du salarié. Globalement, 57,3 % des DPAE en 2023 correspondent à l'embauche de salariés masculins et 42,7 % de salariées féminines. La part des embauches féminines augmente pour la cinquième année consécutive (+ 0,2 point en 2023). Plus précisément, les CDI sont avant tout signés par des hommes, représentant 61,0 % du total des CDI et en hausse de 0,3 point sur un

an. Le phénomène inverse ayant été observé en 2022 la prédominance des hommes pour ce type de contrat ne traduit pas forcément un volume de candidats plus élevé mais plutôt une mobilité professionnelle externe plus importante de leur part. L'intérim est également majoritairement masculin puisque 66,3 % de ces DPAE concernent des hommes. En revanche, le nombre de CDD demeure paritaire : 49,8 % du total de ces embauches en CDD concernent ainsi des femmes (inchangé sur un an).

Répartition des déclarations d'embauche par type de contrats au cours de l'année



Répartition du nombre total des déclarations d'embauche en Île-de-France par département

	2022	2023	Évolution 2023 / 2022
Paris	5 328,5	5 511,0	+ 3,4 %
Seine-et-Marne	1 085,0	1 084,0	- 0,1 %
Yvelines	780,0	820,8	+ 5,2 %
Essonne	858,6	861,0	+ 0,3 %
Hauts-de-Seine	2 040,4	2 272,6	+ 11,4 %
Seine-Saint-Denis	1 357,3	1 367,4	+ 0,7 %
Val-de-Marne	806,2	887,2	+ 10,1 %
Val-d'Oise	862,8	898,3	+ 4,1 %
Île-de-France	13 126,8	13 706,7	+ 4,4 %

(En milliers)

Source : Urssaf

Répartition des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par département

	2022	2023	Évolution 2023 / 2022
Paris	564,0	542,2	- 3,9 %
Seine-et-Marne	114,5	115,0	+ 0,5 %
Yvelines	109,4	109,3	- 0,1 %
Essonne	102,2	104,0	+ 1,7 %
Hauts-de-Seine	273,1	259,8	- 4,9 %
Seine-Saint-Denis	193,3	191,7	- 0,8 %
Val-de-Marne	126,0	126,1	+ 0,1 %
Val-d'Oise	111,0	111,9	+ 0,8 %
Île-de-France	1 593,5	1 560,0	- 2,1 %

(En milliers)

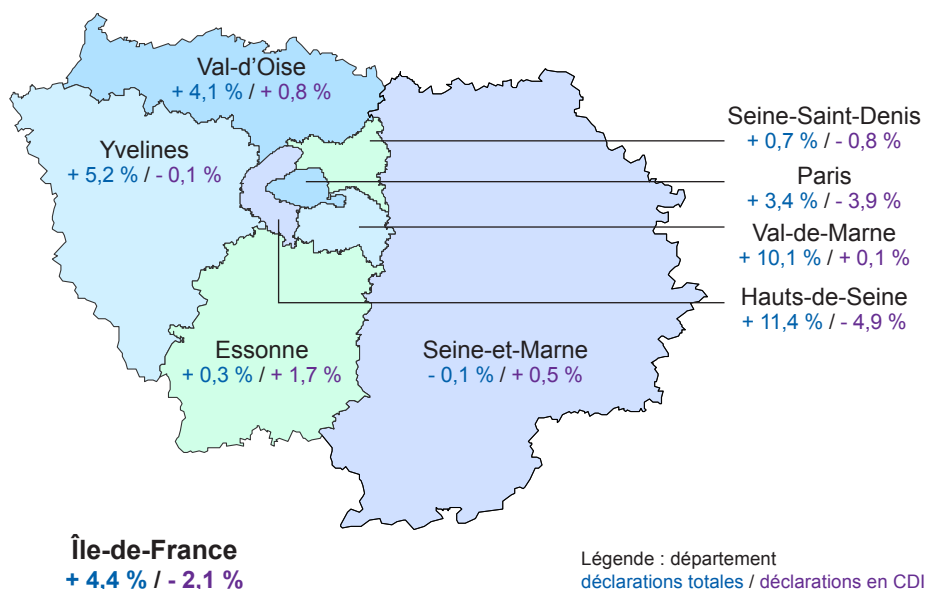
Source : Urssaf

Des disparités départementales importantes

Tous les départements d'Île-de-France voient leur nombre de DPAE augmenter en 2023, à l'exception de la Seine-et-Marne (- 0,1 %). Les Hauts-de-Seine affichent la plus forte progression sur un an (+ 11,4 %), suivis du Val-de-Marne (+ 10,1 %) et des Yvelines (+ 5,2 %). A contrario, la hausse est moins marquée en Seine-Saint-Denis (+ 0,7 %) et dans l'Essonne (+ 0,3 %). L'évolution des contrats intérimaires explique en grande partie ces disparités avec, par exemple, une hausse de 33,7 % de ce type de contrat dans les Hauts-de-Seine.

L'Essonne (+ 1,7 %) et le Val-d'Oise (+ 0,8 %) voient leur nombre d'embauches en CDI progresser. À l'opposé, les Hauts-de-Seine (- 4,9 %) et Paris (- 3,9 %) affichent des baisses significatives.

Évolution 2023 / 2022 du nombre total des déclarations d'embauche et en CDI en Île-de-France par département



Source : Urssaf

À propos des données...

À l'occasion de l'embauche d'un salarié, tout employeur, à l'exception des particuliers, est tenu d'effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), selon le régime auquel il appartient. Les données de cette publication ne concernent que les déclarations parvenues aux Urssaf et excluent donc les entreprises relevant de la MSA. La DPAE recouvre toutes les formes d'embauches (CDI, CDD de courte ou de longue durée, temps plein, temps partiel, contrats d'intérim). Les DPAE de 2023 concernent toutes les déclarations pour lesquelles les dates d'embauches interviennent en 2023.

Les données présentées dans cette publication sont issues de séries non corrigées des variations saisonnières. Elles portent sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel intérim compris, ainsi que du secteur public.